



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission a eu le plaisir d'organiser au siège du District à Cosne d'Allier, une réunion décentralisée de la CRTIS le 17 Octobre 2023 avec une visite des installations du COS Pierre COULON et de la Boucle des îles à Bellerive sur Allier l'après-midi. Cette journée a permis de nombreux échanges entre les présidents des différentes Commissions Départementales des Terrains.

Au cours de la saison 2023/2024, la Commission a, en réunion plénière du 26/04/2024, fait le bilan des installations classées, des installations restant à classer et établi le calendrier de contrôle des éclairages pour 2024.

Au cours des différentes visites effectuées pendant la saison, la Commission a proposé à la CRTIS les différents classements suivants :

TERRAINS

Classement Initial en niveau A8PN : 1
Confirmation de classement en niveau T2PN : 1
Confirmation de classement en niveau T4PN : 2
Confirmation de classement en niveau T5PN : 8
Confirmation de classement en niveau T6PN : 2
Changement de niveau de classement de T4SYN en T6SYN : 1
Changement de niveau de classement de T5SYN en T4SYN : 1
Changement de niveau de classement de T6PN en T5PN : 1
Changement de niveau de classement de T5PN en T6PN : 2
Retrait de classement installations : 1
Demande d'avis préalable Installation : 1

GYMNASES

Confirmation de classement en niveau Futsal 3 : 1

TOTAL : 22

ECLAIRAGES

Classement Initial éclairage en niveau E6 LED : 3
Classement Initial éclairage en niveau E7 LED : 1
Confirmation de classement éclairage en niveau E4 : 4
Confirmation de classement éclairage en niveau E5 : 1
Confirmation de classement éclairage en niveau E6 : 21
Confirmation de classement éclairage en niveau E7 : 1
Changement de niveau de classement éclairage de E6 en E7 : 1
Confirmation classement éclairage EFUTSAL 2 : 2
Confirmation classement éclairage EFUTSAL 3 : 1
Demande d'avis préalable éclairage : 8

Total : 43



Au cours de la saison 2023/2024, la Commission a aidé à l'élaboration et a proposé à la LFA par l'intermédiaire de la Commission Régionale 7 dossiers FAFA :

EQUIPEMENTS

Dossier : 8611230501 – Mairie de GIPCY – Stade Municipal – NNI 03 122 01 01

Création ou travaux de mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires

Dossier : 8611240202 – Mairie de VALLON EN SULLY – Stade des Grands Champs 2-NNI 03 186 01 01

Création ou mise en conformité d'un éclairage

Dossier : 8611240203 – Mairie de MONTLUCON – Stade des ilets – NNI 03 185 02 01

Création d'un terrain de grand jeu éclairé en gazon synthétique

Dossier : 8611240301 – Mairie d'ESTIVAREILLES – Stade René GRIMAUD – NNI 03 111 01 01

Création d'un Club House

TRANSPORTS

Dossier : 8611230502 – MONTLUCON FOOTBALL

Acquisition d'un véhicule de transport

Dossier : 8611231101 – BEZENET DOYET FOOTBALL

Acquisition d'un véhicule de transport

EMPLOIS

Dossier : 861124040001 – MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE

Création d'un poste de responsable Administratif

La Commission Départementale rappelle que pour tout projet concernant les terrains et leurs équipements, les éclairages, une concertation préalable est nécessaire afin d'éviter toutes erreurs préjudiciables à un classement aux normes fédérales ou entraînant des travaux injustifiés.

Elle rappelle également aux clubs, propriétaires privés et aux collectivités locales, que seuls les terrains et installations sportives conformes au règlement et classés par la FFF peuvent être utilisés en compétitions officielles et suivant le niveau de compétition pratiqué.

Je remercie les collectivités et les clubs pour le bon accueil réservé lors de nos visites, mes collègues de la Commission pour leur implication et la qualité de leur travail, le service administratif du District pour sa gestion rigoureuse de nos dossiers.

Michel DUCHER
Président CDTIS

